

Création d'entreprise : les informations essentielles pour bien démarrer



Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise ? [Entreprendre.Service-Public.gouv.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr) met à votre disposition un parcours complet pour vous accompagner à chaque étape de votre projet. De la validation de votre idée au choix du statut juridique, en passant par les financements, les formalités d'immatriculation, les obligations fiscales ou encore la protection de votre activité, retrouvez toutes les informations essentielles et les conseils pratiques pour entreprendre en toute sérénité.

Création d'entreprise : votre idée de business peut-elle réussir ?

Pour réussir, votre projet d'entreprise doit répondre à un besoin du marché tout en apportant un « plus ». Vous devez suivre vos envies et vos valeurs en restant prêt à faire évoluer votre idée, à l'adapter. Il y a [5 grandes règles](#) à respecter.



Ecrit par Echo du Mardi le 25 août 2026

Acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise

Créer une entreprise nécessite une préparation rigoureuse. Différents professionnels de l'accompagnement peuvent apporter un appui à chaque étape du projet, en fonction des besoins. [En savoir plus](#)

Recherche de financements pour créer ou reprendre une entreprise

En tant que porteur de projet, vous serez le plus souvent amené à compléter vos ressources personnelles avec des financements extérieurs pour concrétiser l'opération de création/reprise. Vous disposez de nombreux moyens pour obtenir les fonds nécessaires au financement de votre projet entrepreneurial. [En savoir plus](#)

Création d'entreprise : choisir la forme juridique de votre entreprise

La création d'une entreprise nécessite de choisir sa forme juridique. C'est une étape décisive car elle permet de déterminer les obligations fiscales et sociales de l'entreprise ainsi que la responsabilité du dirigeant. Il est donc nécessaire de prendre en considération plusieurs éléments : nombre d'associés, montant du capital social, etc. Ce choix a des conséquences importantes même si la forme juridique choisie peut être modifiée en cours de vie sociale. [En savoir plus](#)

Création d'entreprise : formalités d'immatriculation d'une entreprise

Vous avez déjà choisi la forme juridique que votre entreprise va avoir (entreprise individuelle, société) ? Après avoir effectué différentes formalités, dont votre domiciliation, vous devez procéder à l'immatriculation de votre entreprise. [En savoir plus.](#)

Création d'entreprise : déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Avant de créer votre entreprise, vous devez définir la nature de votre activité. Votre activité peut être commerciale, artisanale, libérale ou agricole. On vous explique comment les distinguer et si vous pouvez cumuler des activités de différentes natures. [En savoir plus](#)

Création d'une entreprise : préparer les documents commerciaux

Les documents commerciaux d'une micro-entreprise regroupent l'ensemble des documents utilisés dans le cadre de ses relations commerciales, que ce soit pour prospecter, vendre ou gérer ses échanges avec ses clients et partenaires. Ces documents comportent des informations obligatoires et doivent être conservés entre 5 et 10 ans selon la nature du document. Le point avec [Entreprendre.Service-Public.gouv.fr](#)

Assurances de la société

Souscrire une assurance professionnelle n'est pas toujours obligatoire. Tout dépend de la situation de la société et de l'activité exercée. [En savoir plus](#)

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

La fiscalité du micro-entrepreneur comporte de nombreux aspects : seuils maximum de chiffres d'affaires, régime d'imposition de ses bénéfices (micro-fiscal), réglementation concernant certaines taxes notamment la TVA ou la CFE, allègements d'impôts. [En savoir plus](#)



Ecrit par Echo du Mardi le 25 août 2026

Compte bancaire professionnel d'une société

L'ouverture d'un compte bancaire professionnel est une formalité obligatoire lors de la création d'une société, notamment pour le dépôt du capital social. Une fois la société immatriculée, le maintien de ce compte n'est plus une obligation légale, mais il reste essentiel en pratique pour assurer une gestion financière claire et conforme. Il est également possible de le clôturer ou d'en changer. [En savoir plus](#)

Création d'entreprise : protéger votre idée et votre produit

Vous craignez qu'un concurrent vous vole votre idée ou votre projet ? La 1ère question à vous poser est : que souhaitez-vous protéger ? Une idée, un projet, ou bien un produit, un dessin, etc. Nous vous expliquons comment éviter les éventuels vols en fonction de votre projet. [En savoir plus](#)